

Le Maire,
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200311-DE

N°2020-03-11

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

ABSENT(S) / EXCUSE (S):

SECRETARIE DE SEANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

11- Soutien financier de la Ville au maraîchage bio à Pordic :

Rapporteur : Monsieur Tardy, Adjoint au Maire, chargé des finances.

Cantines du Bio Local dans nos assiettes – Pour le développement des légumes bio et locaux dans la restauration collective

Messieurs Alan Eouzan et Sébastien Galiana, deux associés exploitants maraîchers biologiques se sont installés en mai 2018 sur une ferme familiale de 15 hectares à la Ville Callé Pordic.

L'idée du projet est de faire évoluer l'atelier de maraîchage diversifié, augmenter sa capacité, tout en mutualisant savoir-faire et moyens de production.

L'objectif est de pouvoir répondre à l'appel d'offres des Communes de St Briec Agglomération pour la fourniture de légumes biologiques à la restauration collective.

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200311-DE

Afin de mener à bien ce projet, ils ont besoin de deux nouvelles serres tunnel, d'une surface de 700m² environ estimé à 8 500 €.

Le Maire entend soutenir ce projet pordicais particulièrement en phase avec la volonté municipale de développer le recours à l'agriculture biologique, ainsi que le circuit court et le circuit local.

Il demande que le Conseil Municipal accompagne financièrement ce projet de ces deux maraichers à hauteur de 2 000 € moyennant un engagement à proposer leurs produits et les livrer directement au restaurant scolaire de Pordic.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De soutenir le projet de Messieurs Alan Eouzan et Sébastien Galiana.
- De verser une subvention de 2 000 € moyennant un engagement à proposer et livrer les produits directement au restaurant scolaire de Pordic.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

